

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 septembre 2022

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220929-DEL-33-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

OBJET

Signature de la
convention avec la
Conférence des
Financeurs

**Date de convocation
20 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur David POTREL
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile- Directrice du C.C.A.S.

La loi ASV Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015 a prévu la mise en place d'une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Dans ce cadre, le CCAS a répondu à l'appel à candidature de la Conférence des Financeurs pour le financement :

- des frais de transport du séjour ANCV organisé en septembre 2022 pour un montant de 2 500 € qui a été calculé sur la base du devis d'un transporteur qui comprend un car de 50 personnes et qui s'élève à 4867 €.
- des ateliers batucada à hauteur de 805 €, pour une prise en charge de la prestation de service qui consiste à mettre en place cette activité de musique.
- L'action « soutien psychologique téléphonique des proches aidants » à hauteur 5400 € pour la prise en charge de la prestation de service assurée par la psychologue.

Le 22 avril 2022, la Conférence des Financeurs a décidé de contribuer à ces projets, à hauteur de :

- « Seniors en vacances » pour un montant de 2 500 €
- « Ateliers Batucada » pour un montant de 805 €
- « Soutien psychologique téléphonique des proches aidants » pour un montant de 2700 €

La convention précise les modalités liées à l'attribution de ces subventions.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président certifie
exécutoire
cette délibération mise en
ligne sur le
site de la ville le

17 Octobre 2022

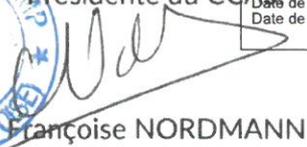
Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Conférence des Financeurs ainsi présentée et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS, à la signer.

Le secrétaire
de séance


Lucie PREVOST



Le Maire,
Présidente du CCAS


Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture
AS-269500237-20220929-DEL-33-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

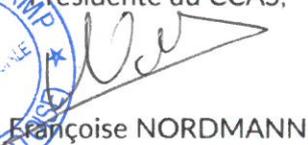
Pour extrait conforme,
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture
le 6 Octobre 2022

A Beauchamp le 6 Octobre 2022



Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN